



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est par la présente donnée à tous les contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 16 février 2026, le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 505-2026

Règlement 505-2026 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2026

Ce règlement a reçu l'approbation par le conseil municipal le 16 février 2026.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 237, 16^e avenue Ouest sur rendez-vous seulement. Une copie du règlement également publié sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ ce 17^e jour du mois de février 2026 à Venise-en-Québec

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, Directrice générale adjointe de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'avis de promulgation du règlement n° 505-2026 aux deux endroits désignés par le Conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Magali Filocco, Directrice générale de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement n° 505-2026 sur le site Internet de la Municipalité le 17 février 2026.

Magali Filocco
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
17 février 2026